Conseil d'Administration du lycée Honoré-de-Balzac de Mitry-Mory – Jeudi 11 février 2021.

Motion présentée par les élus des personnels enseignants et d'éducation au sujet de la préparation pédagogique de l'année scolaire 2021/2022.

Nous avons pris connaissance des structures et de la Dotation Horaire Globale (DHG) prévue par le Rectorat de Créteil, pour la rentrée 2021 dans notre établissement.

Compte tenu des effectifs actuels en Première, il est prévu une classe de moins en Terminale générale l'an prochain. Les heures ainsi "économisées" par le lycée auraient pu servir à améliorer les conditions d'apprentissage ou à proposer de nouveaux enseignements. Mais le Rectorat a choisi de supprimer ces heures, et même davantage, puisque la DHG diminue de 42 heures.

Pourtant, la dotation actuelle est déjà insuffisante pour répondre de façon satisfaisante aux besoins de nos élèves. Rappelons par exemple que cette année :

- 60% de nos lycéens sont dans une classe de 34 ou 35 élèves.
- 80% sont dans une classe de 30 élèves ou plus.
- Dans la voie générale, nous disposons seulement des 7 spécialités "de base" prévues par la réforme du lycée.
- Les heures d'enseignement nécessaires au fonctionnement des sections européennes sont majoritairement prélevées sur la marge locale « d'autonomie ».
- Les options « mathématiques expertes » et « mathématiques complémentaires » en Terminale générale sont aussi financées sur la marge locale, alors que le ministère avait annoncé qu'elles seraient garanties dans tous les établissements.
- Les heures "d'accompagnement personnalisé" ont été réduites par rapport aux années précédentes.
- En langues vivantes, nos élèves bénéficient seulement d'une heure en demi-groupe toutes les deux semaines, alors qu'un dédoublement hebdomadaire serait nécessaire à leurs apprentissages.
- Les heures d'EMC se tiennent en classe entière, alors qu'elles étaient dédoublées jusqu'en 2017 dans notre établissement.
- Il n'y a aucune heure en demi-groupe pour les SES en Seconde, alors qu'il s'agit d'un besoin exprimé depuis plusieurs années.

De plus, à la rentrée 2021, nos élèves sortiront de deux années scolaires fortement perturbées par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences. Il est donc indispensable que l'État nous dote de moyens supplémentaires, permettant par exemple :

- d'organiser davantage d'heures en demi-groupe dans certaines matières pour pallier les difficultés des élèves ;
- de mettre en place des dispositifs de soutien pour les élèves les plus en difficulté (dispositifs qui pourraient être prévus dès maintenant et intégrés aux services des enseignants);
- de réduire la taille des groupes dans certains enseignements, par exemple en créant des groupes supplémentaires pour les enseignements de spécialité en Première et Terminale.

Par ailleurs, le Rectorat a refusé l'ouverture de deux nouvelles spécialités (Numérique et sciences informatiques, et Arts – Cinéma-audiovisuel), en dépit du travail effectué par les équipes enseignantes et la direction du lycée pour formuler ces projets.

Nous relevons aussi que 30 groupes de spécialités sont prévus en Première générale, ce qui correspond exactement à 3 groupes par classe de 35 élèves. Or, les choix de spécialité des actuels élèves de Seconde ne s'ajusteront pas nécessairement à ces structures. Nous aurions donc besoin d'une marge de manœuvre pour pouvoir ouvrir quelques groupes supplémentaires en fonction de leurs demandes.

Enfin, alors même que la DHG diminue, le nombre d'heures supplémentaires augmente. Cela s'inscrit dans une politique nationale de restrictions budgétaires qui se répète à chaque rentrée : supprimer des postes et imposer des heures supplémentaires aux professeurs. Ce qui dégrade leurs conditions de travail et leur laisse toujours moins de temps à consacrer à chaque classe et à chaque élève.

Nous demandons donc:

- un abondement de la DHG permettant de répondre aux besoins de nos élèves et d'améliorer leurs conditions d'apprentissage ;
- une diminution significative des heures supplémentaires au profit des heures postes.

Nous sollicitons une audience auprès du Rectorat de Créteil pour évoquer ces demandes et les réponses qui y seront apportées.